

Liberté Égalité Fraternité



SUBVENTIONS • QUARTIERS & TERRITOIRES

Guide d'utilisation de la plateforme Dauphin

SAISIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Politique de la ville – BOP 147

DDETS 91-PISP-BPOV-TP



SUBVENTIONS • QUARTIERS & TERRITOIRES

Espace personnel

1

Espace Usagers

40 **4**



Choix du téléservice

Vous pouvez sélectionner un téléservice	parmi la liste des télés	services disponibles.		
Recherche par libellé	٩			
Filtrer par famille de tiers	Association			×
 E Liste des téléservices Aménagement du territoire Subvention Politique de la Ville Subvention Politique de la Ville 	a Ville		Page(s) : 1 de 1 (4)	
Cliquer sur « politique d	Subvention e la ville »			

Préambule

Possibilité de se référer au guide de saisie Dauphin via ce lien

Suivant Θ

Bienvenue dans l'outil de dépôt en ligne de semandes de subvention¹ de la Politique de la Ville.

Télécharger le guide de saisie - janvier 2020.

Attention

- Veillez à bien saisir le budget prévisionnel du projet. Le choix des financeurs publics sollicités détermine l'envoi de la demande au bon service instructeur. Il est impératif de bien lire le guide de saisie.
- Veillez au millésime du budget prévisionnel du projet.

Exemple : Pour une demande relative à l'année 2020 le millésime sera 2020. Pour une demande relative à l'année scolaire 2020-2021, le millésime sera 2020.

• Pour vous aider à sélectionner les bonnes données dans les champs « contrat de ville » et « localisation » : Liste des contrats de ville et des quartiers prioritaires

Dorénavant,

- Une nouvelle dénomination des financeurs publics facilite leur sélection dans le budget prévisionnel de l'action.
- Demandes pluriannuelles : une évolution permet de saisir le budget initial et dorénavant celui des années suivantes.
- La duplication des demandes annuelles de N ou N-1 : si vous déposez une demande similaire à celle de l'année précédente, vous pouvez dupliquer la demande, cela vous évitera d'avoir à ressaisir toute la demande à l'exception du budget prévisionnel.
- Possibilité pour une association (uniquement), de déposer une demande de subvention pour son fonctionnement global, quand l'objet de la demande couvre la totalité du projet associatif. Dans ce cas, seul le budget de l'association est exigé.

¹ Le dossier dématérialisé de DAUPHIN correspond à la version du CERFA 12156*05 de mars 2017. Pour information, vous pouvez récupérer le formulaire officiel et sa notice en cliquant sur le lien suivant : formulaire et notice du cerfa

Subvention Politique de la Ville : Critères d'éligibilité





structure, si nécessaire

Subvention Politique de la Ville : Informations générales





	Dans l'onglet « loca <u>le ou les noms</u>			
		Localisations * tarterêts		
		Q Les Tarterêts (CORBEIL-ESSONNES)		
 Localisation(s) du dossier 				
Zone géographique *		Hiérarchie quartier : National / Rég on / Département / EPCI / Commune / Quartier		
	Localisations *	Recherche		

• Moyens matériels et humains

Moyens matériels et humains *	Décrire comme suit :	
	<u>Moyens humains :</u> Indiquer les moyens humains employés ou mis à disposition pour la mise en œuvre de l'action	
	<u>Moyens matériels :</u> Indiquer les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre de l'action	

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT	ETPT/total général
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ	0	0,00	0 %
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)			0,0 %
Adultes-Relais (AR)			0,0 %
Postes Fonjep			0,0 %
Autres emplois aidés			0,0 %
Volontaires ou stagiaires indemnisés			0,0 %
Personnel mis à disposition "payante"			0,0 %
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ	0	0,00	0 %
Bénévoles			0,0 %
Volontaires en service civique			0,0 %
Personnel mis à disposition « gratuite »			0,0 %
Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) O pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?	Oui O Non rémunérés) que sont nécessaire	ire de détailler les moyens le vous mettez en œuvre da es à l' analyse financière de d'une subventio	humains (rémunérés et non ns votre projet. Ces éléments votre dossier et à l'attribution on.

• Réalisation et évaluation

Le décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques prévoit que « L'évaluation d'une politique publique (...) a pour objet d'apprécier, dans un cadre interministériel, l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. ». La puissance publique ne peut donc pas subventionner un projet qu'il ne serait pas possible d'évaluer (objectifs/évaluation), au regard de l'utilisation des fonds publics. Il est donc nécessaire de définir des modalités d'évaluation réalistes et réalisables. De plus, ici encore, montrer que l'évaluation a été anticipée et prise en considération est un indice de qualité du projet présenté.

Date ou période de réalisation *	au	Les dates de réalisation doivent être cohérentes avec celles du plan de financement de l'action	
Evaluation *			0
Décrire la méthode d'évaluation de l'action, ainsi que des indicateurs objectifs.			

• Informations complémentaires Précisions sur les bénéficiaires Nombre total de bénéficiaires * Indiquer le nombre de bénéficiaires total. Le nombre de bénéficiaires habitant en QPV est à indiquer dans la description du projet. Responsable de l'action • Nom * Prénom * Fonction * Courriel * Téléphone * Pensez à enregistrer votre demande Enregistrer Précédent Suivant Θ régulièrement.

Subvention Politique de la Ville : Budget prévisionnel 2 Préambule Critères d'éligibilité Récapitulatif Votre tiers Votre dossier Budget prévisionnel Possibilité de solliciter des demandes annuelles (2024) ou Suivant Θ O Précédent pluriannuelles. En complément du guide de saisie USAGERS, vous rouverez, ci-après, un exemple de nomenclature des financeurs pouvant être sollicités, déclinée pour un organisme du département 54 MEURTHE ET MOSELLE dans la région GRAND EST : liste des financeurs Période : * Saisir 2024. Pour les demandes pluriannuelles, vous devrez ensuite saisir le budget prévisionnel pour chaque année concernée. Millésime

	Financement prévu	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €	
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00€	•
Conseil-s Régional(aux)	0,00€	
Conseil-s Départemental (aux)	0,00€	•
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00€	2
Commune(s)	0,00€	4
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €	9
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		0
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		9
Aides privées (fondation)		9
Autres établissements publics		9



Pour les demandes de subvention du Conseil départemental de l'Essonne, il faut rechercher : **91-ESSONNE (DEPT).** A noter, qu'il n'est pas possible de faire la distinction entre les différentes subventions accordées par le Département.

Pour les demandes de subvention auprès de la CAF 91, il faut rechercher : **91-CAF**

Ma domiciliation bancaire

Précédent

Suivant Θ

• Sélectionnez la domiciliation que vous souhaitez utiliser :

Compte	
SEPA IBAN BIC :	
Sélectionné	Attention à bien vérifier que le RIB indiqué soit bien actif. Le cas échéant, le modifier via l'onglet ci-dessous.
	Utiliser une nouvelle domiciliation
⊘ Précédent	♥ Enregistrer Suivant ④

Pièces Les différentes pièces complémentaires à rattacher à Suivant Θ O Précédent votre dossier de demande de subvention sont accessibles depuis le porte documents que vous pouvez alimenter depuis la page d'accueil, en cliquant sur Veuillez ajouter les pièces nécessaires à la prise en compte de votre demande l'onglet « éditer » de la rubrique « Mes informations ». Statuts de l'organisme O Documents Vous pouvez seulement déposer des Porte documents Ajouter documents avec les extensions suivantes: .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .jpeg, .txt, .rar, .zip, .ppt, Liste des dirigeants de la structure .pptx, .odt, .odp, .ods, .odg, .gif Ajouter Porte documents Comptes annuels Ajouter

Le nom du <u>contrat de ville</u> doit être sélectionné à la rubrique des informations générales (p. 7)

Le <u>millésime</u> doit être correctement renseigné au début de la rubrique du budget prévisionnel (p. 13) Attention, si vous <u>dupliquez</u> le dossier de l'année N-1 ! Il ne faut pas oublier de changer le millésime.

Les <u>financeurs</u> doivent être correctement saisis dans la partie « 74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS » du budget prévisionnel (*p. 14*)

Possibilité de saisir des demandes de subvention annuelles (de janvier 2024 à décembre 2024) ou pluriannuelles.

Si ces éléments ne sont pas correctement renseignés, votre demande de subvention ne sera pas instruite par les financeurs !